

Envoyé en préfecture le 06/04/2024
 Reçu en préfecture le 06/04/2024
 Publié le
 ID : 059-215903675-20240403-D_2024_51-DE



15 DEC. 2023

Le 28 novembre 2023



Madame Fabienne LEPERS
 Adjointe à l'éducation et la jeunesse
 42, rue du Général Leclerc
 B.P. n° 30001

59510 HEM

Affaire suivie par Christine **BOURSIER**
 Service des affaires scolaires et associatives
 Tel. 03.28.14.14.50

Madame,

Dans la suite de nos échanges et de votre courriel du 2 novembre dernier je vous informe activer les dispositions de l'article 5 de la convention de coopération intercommunale en matière scolaire qui nous lie avec la conséquence du retrait de la Ville de COMINES que je souhaite sans délai.

Ce faisant, l'intercommunalité pourra poursuivre son projet de dématérialisation sans attendre la fin de l'année scolaire.

Ensuite, selon votre proposition, dont je vous remercie, je vous laisse informer les autres cocontractants du contenu du présent courrier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Le Maire

Eric VANSTAEN



Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

Publié le

ID : 059-215903675-20240403-D_2024_51-DE

15 DEC. 2023

Le 28 novembre 2023

| | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-------------|-----|-----|-----|-----|
| VILLE DE HEM Dir. Gale des Services | | | | | | | | | |
| COURRIER ARRIVE | | | | | | | | | |
| 001909 | | | | | 15 DEC 2023 | | | | |
| Retra | Cab | BGS | ARP | SCS | EJ | FRM | STA | SPD | Com |
| Inf | Cab | BGS | ARP | SCS | EJ | FRM | STA | SPD | Com |

Madame Fabienne LEPERS
Adjointe à l'éducation et la jeunesse
42, rue du Général Leclerc
B.P. n° 30001

59510 HEM

Affaire suivie par Christine BOURSIER
Service des affaires scolaires et associatives
Tel. 03.28.14.14.50

Madame,

Dans la suite de nos échanges et de votre courriel du 2 novembre dernier je vous informe activer les dispositions de l'article 5 de la convention de coopération intercommunale en matière scolaire qui nous lie avec la conséquence du retrait de la Ville de COMINES que je souhaite sans délai.

Ce faisant, l'intercommunalité pourra poursuivre son projet de dématérialisation sans attendre la fin de l'année scolaire.

Ensuite, selon votre proposition, dont je vous remercie, je vous laisse informer les autres cocontractants du contenu du présent courrier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.



Le Maire

Eric VANSTAEN